**COMPTE RENDU DE L’ASSEMBLEE GENERALE**

 **Du 22 Décembre 2020**

L’AG a été régulièrement convoquée pour le mardi 22 Décembre à 17 heures à la salle municipale du Quartz, en raison du couvre-feu prévu à 20h. La réunion a été ouverte à 17h par le président, celui-ci ayant constaté le quorum atteint ,18 adhérents présents et 23 procurations déposées l’AG peut se tenir.

Participaient à la réunion en qualité d’invités, le maire du SEQUESTRE, Gérard POUJADE, et les représentants du groupe EELV élus au conseil municipal d’Albi, Mr Pascal Pragnère et Mme Nicole Hibert.

1. Le président a ensuite présenté le bilan de l’année écoulée en commentant un diaporama PowerPoint.

Il a rappelé que les actions de l’association sont rapportées quasi quotidiennement sur le site internet de l’association. Des points d’actualité particuliers et diverses informations sont également consultables sur la page Facebook de l’association.

Cette AG était la 6ème depuis la création de l’association. Le chemin aura été long pour faire valoir nos revendications (tranquillité publique, respect de la santé des riverains, aspiration à un environnement de qualité sans pollution inutile).

Mais les choses avancent depuis la publication du décret du 7/8/2017 et la décision du 5/12/2018 du Conseil d’Etat.

De nombreux courriers ou arrêtés du préfet font désormais explicitement référence au Code de la Santé Publique, des mesures de bruits sont réalisées quotidiennement et transmise mensuellement, ce qui permet de constater les infractions du circuit et de déposer plainte. 17 rapports de mesures sonométriques ont été publié à ce jour et 14 d’entre eux ont déjà fait l’objet d’une plainte auprès du Procureur.

Ce dernier a engagé une procédure contre DSEvent concernant les trois premiers rapports (d’avril à Juin 2019).

Après de nombreux reports, le tribunal de police devrait normalement se prononcer lors de l’audience du 19 Janvier 2021.

Sur les conseils de notre avocate nous avons saisi le Conseil d’Etat le 26 novembre 2019 pour annulation de l’arrêté d’homologation de septembre 2019. La procédure est en cours.

Parallèlement nous avons engagé le 5 août 2020, un recours contre l’état (Préfet) pour inaction fautive.

Ce compte rendu d’activité a été approuvé à l’unanimité.

1. Ensuite le trésorier a présenté le bilan des comptes de l’association. La situation financière de l’association est saine, le solde est positif pour 2020 en particulier grâce aux dons des adhérents (qui s’élèvent à 1940€) afin de faire face aux frais d’honoraires des avocats.

Ce compte-rendu de trésorerie a été approuvé à l’unanimité.

1. Renouvellement du Conseil d’Administration

Cinq membres étaient sortants (2 ans de mandat) :

Gérard HERNANDEZ – renouvelable en 2020

Michel RICARD– renouvelable en 2020

Fabienne CARON– renouvelable en 2020

Jean Michel DECHAUME– renouvelable en 2020

François TSILIANA– renouvelable en 2020

Ils sont renouvelés à l’unanimité.

Une nouvelle candidature déposée par Mme Josyane MORERA est proposée à l’Assemblée.

Sa candidature a été acceptée à l’unanimité. Le CA se compose donc désormais de 11 personnes.

1. Intervention du Maire

Le maire, partenaire essentiel de l’association, a rendu compte de son action pour la protection de ses administrés.

Il a informé l’assemblée de ses actions et ses projets :

1. Intervention de Pascal Pragnère

Mr Pragnère confirme qu’il continuera au sein du conseil Municipal d’Albi à défendre les riverains du circuit contre les nuisances occasionnées par cette activité.

1. Débat

A la fin de la réunion des échanges ont eu lieu entre les divers intervenants et les adhérents présents dans la salle.

L’ordre du jour ayant été épuisé, l’Assemblée a été levée à 19 heures 30, chacun se félicitant des avancées constatées en 2020 tout en étant persuadé que l’année 2021 sera une année décisive pour notre combat contre les nuisances, et pour faire prévaloir le droit, notre droit.

Le Conseil d’Administration se réunira prochainement afin de désigner les membres représentants du bureau :

Le Président: M Ricard

La Secrétaire: Fabienne CARON

Le Trésorier: Gérard Hernandez